

## Préventionniste

<b>Type de poste :</b>	Poste temporaire à temps plein d'une durée d'un (1) an en remplacement d'un congé sans solde
<b>Date d'entrée en fonction :</b>	Dès que possible ou selon entente
<b>Horaire de travail :</b>	Quarante (40) heures par semaine sur horaire variable (jours, soirs, et occasionnellement, les fins de semaine) réparties après entente avec le directeur du département

### Description du poste et résumé des principales fonctions

Sous la supervision du directeur de la sécurité publique et incendie, le préventionniste effectue l'ensemble des activités reliées à la prévention des incendies, dont l'identification des risques, l'application réglementaire et la diffusion de programmes de prévention des incendies. Il assure un suivi étroit avec le directeur du département concernant l'avancement de ses tâches, effectue des recommandations, si nécessaire, et fait part de toute problématique détectée ou rencontrée.

#### À titre de préventionniste, le titulaire devra :

- S'assurer de l'application des normes, lois et règlements en matière de sécurité incendie, répondre aux demandes d'information en prévention incendie et contacter, au besoin, les propriétaires afin de prendre rendez-vous pour les visites d'inspection.
- Procéder aux inspections de tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels et agricoles selon les différents programmes d'inspection et en assurer le suivi.
- Procéder aux inspections des bâtiments en construction ou en rénovation afin de s'assurer que les normes, lois et règlements relatifs à la prévention des incendies sont respectés, de s'assurer que les plans sont suivis tels qu'approuvés par les autorités compétentes et voir à faire rectifier les anomalies qui peuvent favoriser la propagation d'un incendie.
- Élaborer et mettre à jour des plans d'intervention pour les bâtiments à risques plus élevés, et ce, conformément aux normes en vigueur selon la planification de son superviseur et analyser les risques spéciaux pouvant nécessiter de la protection distincte dans l'entreposage et la manutention et faire appliquer la réglementation en vigueur.
- Visiter et intervenir dans des lieux jugés impropres à l'habitation et/ou présentant des dangers et assurer un suivi.
- Préparer les rapports d'inspection, procéder à la saisie informatique dans la base de données et acheminer au propriétaire un relevé des anomalies le cas échéant.
- Participer à l'élaboration des plans d'évacuation, préparer et évaluer les exercices d'évacuation et y participer.
- Réaliser, à la demande de son superviseur, des investigations afin de déterminer les circonstances et les causes des incendies (points d'origine, caractéristiques du bâtiment, biens incendiés, déroulement des événements, etc.).
- Collaborer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour l'émission de différents permis (brûlage, feux d'artifice, etc.) et procéder à l'émission d'avis et de constats d'infraction liés à la sécurité incendie et en assurer le suivi.
- Participer à la révision et à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et réaliser des activités de sensibilisation auprès de la population en lien avec la prévention des incendies.
- Préparer et donner de la formation en matière de prévention incendie.
- Signaler à son superviseur toutes anomalies rencontrées sur le territoire de la ville ainsi que les commentaires et les plaintes reçus de citoyens, de divers intervenants ou autres, répondre à ces plaintes et en assurer le suivi.

- Colliger des statistiques et autres données essentielles à l'analyse des activités de la prévention et rédiger ou remplir divers rapports, formulaires, documents ou autres requis dans l'exercice de ses fonctions ou à la demande de son superviseur.
- Accompagner son superviseur dans la gestion de l'inventaire du matériel nécessaire en lien avec la prévention incendie et participer à différents comités internes et externes relevant de son champ d'expertise à la demande du directeur du département.
- Collaborer avec le directeur de la sécurité publique et incendie lors de la préparation des prévisions budgétaires et des budgets relatifs aux activités courantes sous sa responsabilité, participer à l'élaboration ainsi qu'à l'implantation de procédés, d'outils et de nouvelles méthodes de travail découlant de son champ de responsabilités et apporter une contribution à la résolution de problèmes et à la mise en place de solutions, évaluer l'efficacité de telles mesures et faire ses recommandations à son superviseur.

**En plus des tâches énumérées précédemment, le préventionniste devra également :**

- Posséder un véhicule pour ses déplacements et conduire un véhicule d'urgence motorisé, lorsque requis.
- Agir à titre de pompier et premier répondant et répondre aux appels d'urgence selon les procédures déterminées par son superviseur.
- Participer à l'avancement du programme de prévention en santé et sécurité au travail.
- Participer à l'élaboration et maintenir à jour le plan de mesures d'urgence.
- Participer aux recertifications et aux entraînements requis afin de maintenir ses compétences à titre de pompier et de premier répondant.

Le candidat devra également effectuer toute autre tâche reliée à sa fonction et/ou requise par le directeur de la sécurité publique et incendie.

## **Compétences et exigences requises**

Votre candidature pourra être considérée si vous détenez les compétences suivantes et répondez aux exigences ci-dessous :

**Formation :**

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) en prévention des incendies ou un certificat de premier cycle en technologie en prévention des incendies.
- Détenir une certification de « Pompier 1 » décernée par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).
- Détenir une formation de « Premier répondant ».
- Posséder une attestation (carte) décernée par l'ASP Construction confirmant la formation en Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction.

**Expérience :**

- Posséder une expérience pertinente à titre de préventionniste, préférablement dans le milieu municipal.

Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente au poste pourra être considérée.

**Connaissances :**

- Posséder une bonne maîtrise de la langue française ainsi que de la langue anglaise parlées et écrites.
- Détenir des connaissances et une très bonne compréhension des lois et règlements régissant son secteur d'activités.
- Posséder des connaissances des codes et normes en vigueur (CNPI, CCQ, NFPA, Code de sécurité CBCS, etc.).
- Détenir certaines connaissances des logiciels de la Suite Microsoft Office, particulièrement Outlook, Word, Excel et PowerPoint.
- Posséder des connaissances du logiciel Première Ligne est considéré comme un atout.

## Compétences et aptitudes requises :

- Détenir un permis de conduire valide de classes 4A.
- Pouvoir interpréter des plans, devis ou autres documents techniques relatifs à la construction ou à la modification de bâtiments.
- Être guidé par son sens de l'éthique professionnelle, détenir de très bonnes aptitudes pour le service à la clientèle et posséder la capacité d'intervenir dans des situations parfois complexes et difficiles.
- Avoir de la facilité à entrer en contact avec les personnes, que ce soit avec les citoyens, les divers intervenants ou autres et entretenir de bonnes relations interpersonnelles avec ses collègues de travail afin de créer un climat de travail sain ainsi qu'un esprit d'équipe et de collaboration.
- Détenir de bonnes capacités de communication et d'écoute, savoir identifier les modes de réactions et reconnaître l'impact de l'émotivité et avoir la capacité d'adapter ses communications à diverses clientèles parfois difficiles.
- Faire preuve de tact, de diplomatie, de discrétion et de jugement.
- Être autonome, avoir un bon sens des responsabilités et détenir la capacité de planifier et d'organiser efficacement son travail.
- Démontrer des capacités d'analyse et de synthèse et une bonne capacité à rédiger divers rapports et documents requis dans l'exercice de ses fonctions ou à la demande du directeur de la sécurité publique et incendie.
- Savoir s'adapter aux urgences, tout en faisant preuve de rigueur.
- Démontrer un comportement sécuritaire dans le respect des normes de santé et sécurité au travail lors de l'exécution de ses tâches.
- Connaître le territoire régional desservi par le Service de la sécurité incendie régional de la Ville de Waterloo et y habiter.

## Conditions de travail

- La rémunération sera établie selon la structure salariale de la Convention collective de travail des employés syndiqués de la Ville de Waterloo en vigueur, ainsi que selon l'expérience du titulaire : taux horaires en vigueur pour l'année 2025 de 31.40 \$ à 36.41 \$.
- Les déplacements effectués avec le véhicule personnel sont remboursés pour chaque kilomètre parcouru aux taux prescrits par Revenu Québec.
- Un jour de vacances par mois complet de service dès l'année de l'embauche jusqu'à un maximum de 2 semaines.
- Un jour de maladie et de congé pour obligations parentales ou familiales par mois complet de service jusqu'à un maximum de 2 semaines dès l'année de l'embauche, le solde non utilisé étant payable à la fin de l'année.
- 13 jours fériés et 2 congés mobiles.

## Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir par courriel ou à l'adresse suivante leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, et ce, au plus tard le dimanche 18 mai 2025, à l'attention de :

Brigitte Deslandes, conseillère en ressources humaines

VILLE DE WATERLOO

417, rue de la Cour

Waterloo (Québec) J0E 2N0

[b.deslandes@ville.waterloo.qc.ca](mailto:b.deslandes@ville.waterloo.qc.ca)

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin dans le texte ne sert qu'à en alléger la lecture. Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt à travailler au sein de la Ville de Waterloo, mais seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.